



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Seloncourt, le 24 janvier 2018

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire du 12 décembre 2017

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 joint au projet de délibération.

PERSONNEL

2/ Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Dans le cadre d'une réorganisation du service logistique, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2018.

Il s'agit d'augmenter le volume horaire d'un agent d'entretien qui occupe actuellement un poste à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires.

La Commission Personnel, réunie le 18 janvier 2018, a émis un avis favorable

3/ Avancements de grade – Créations/suppressions de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le tableau d'avancements de grade joint au projet de délibération et de supprimer les emplois d'origine, avancements soumis et validés par les Commissions Administratives Paritaires Départementales du mois de novembre 2017.

La Commission Personnel, réunie le 18 janvier 2018, a émis un avis favorable.

4/ Promotion interne – Création de poste

Lors de sa séance en date du 27 novembre 2017, la Commission Administrative Paritaire a validé l'inscription d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} février 2018.

L'ancien poste sera supprimé lors de la titularisation de cet agent dans le nouveau grade.

La Commission Personnel, réunie le 18 janvier 2018, a émis un avis favorable.

5/ Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs

La collectivité est adhérente au contrat d'assurance « groupe des risques statutaires du personnel ». Ce contrat, souscrit le 1^{er} janvier 2015 auprès de la compagnie CNP par l'intermédiaire du cabinet SOFAXIS, arrivera à échéance le 31/12/2018.

Le Centre de Gestion du Doubs lance, au cours du 1^{er} semestre 2018, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat de groupe à adhésion facultative à effet du 1^{er} janvier 2019. Le Centre de Gestion a besoin de l'accord du Conseil Municipal l'autorisant à mettre en œuvre, à la place de la collectivité, les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement du marché.

La Commission Personnel, réunie le 18 janvier 2018, a émis un avis favorable.

CULTURE

6/ Prix des Incorruptibles – Rencontre des collégiens avec l'auteur Muriel ZURCHER

Dans le cadre du projet « Le Prix des Incorruptibles », il est proposé de faire intervenir l'auteur Muriel ZURCHER au profit de deux classes de 4^{ème} du Collège des Quatre Terres d'Hérimoncourt le 5 mars 2018.

Cette rencontre clôture un travail s'étalant sur plusieurs mois avec les collégiens de 4^{ème}.

La Commune de Seloncourt prendra à sa charge :

- Les frais d'intervention de l'auteur à hauteur d'une demi-journée d'intervention, soit 253 € TTC (prix fixé sur la base de la charte des auteurs et illustrateurs) qui seront réglés par mandat administratif à l'association « Le Prix des Incorruptibles », représentée par son Président, M. Sidney HABIB ;
- Les frais de déplacement aller Aix-les-Bains-Belfort (billet de train) ;
- Les frais de restauration (dîner du 4 mars et petit-déjeuner du 5 mars) ;
- Les frais d'hébergement (nuit du 4 mars au 5 mars).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable.

VOIRIE

7/ Eclairage public du Cœur de Ville – Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (SYDED)

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Cœur de Ville, il convient de remplacer l'éclairage public rue du Centre, Place Vermot et Place Fischer.

Il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED.

Le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de 12 ensembles de mâts et de 2 colonnes lumineuses LED : 15 210.00 € HT soit 18 252.00 € TTC.
- Câblage, pose et raccordement des candélabres : 7 078,60 € HT soit 8 494.32 € TTC.
- Montant total des travaux : 22 288.60 € HT soit 26 746.32 € TTC.
- Subvention escomptée du SYDED au taux de 45.70 % du montant hors taxe des travaux : 10 185.89 €.
- Solde fonds libres : 16 560.43 €.

La Commission Voirie, réunie le 9 janvier 2018, a émis un avis favorable.

8/ Dénomination du chemin piéton reliant la rue du Château d'Eau à la rue du Général Leclerc

Il est nécessaire de donner un nom au chemin piéton (parcelle cadastrée AM733) reliant la rue du Château d'Eau, la rue du Général Leclerc et le parking de l'école Charles Mognetti, rue de la Lanne.

Il est proposé de le dénommer « Chemin des écoliers » (passage piéton d'accès à l'école Charles Mognetti).

La Commission Voirie, réunie le 9 janvier 2018, a émis un avis favorable.

BATIMENTS

9/ Mise en œuvre du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) - PRO-INNO-08 au sein de l'Agglomération du Pays de Montbéliard - Signature convention Commune/Pays de Montbéliard Agglomération

Lauréat du dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) propose, dans le cadre de la mutualisation, de coordonner une action à l'échelle de l'Agglomération et des 72 communes pour le financement de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public.

Intitulé « Economies d'énergie dans les TEPCV » PRO-INNO-08, ce programme permet le financement de travaux :

- de rénovation de l'éclairage public extérieur,
- d'isolation ou de changement de chauffage pour les bâtiments publics ou résidentiels individuels

Engagée depuis 2009 dans une démarche « Plan Climat », l'Agglomération du Pays de Montbéliard poursuit ainsi la dynamique territoriale en faveur de la transition écologique et du développement durable à travers ce programme qui permettra à PMA et aux communes de générer des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et de les revendre à des « acheteurs » sur un marché dédié qui s'apparente au marché européen du carbone.

Le programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » PRO-INNO-08 a été présenté aux maires des communes membres le 2 octobre dernier.

Pays de Montbéliard Agglomération a été désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour son compte et celui des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupeur ».

La convention de mutualisation présentée en annexe a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la collectivité bénéficiaire des CEE confie à Pays de Montbéliard Agglomération la mission de collecte et de valorisation des CEE issus d'opérations réalisées sur ses biens propres dans le cadre du programme PRO-INNO-08.

La convention fixe aussi, d'une part, l'engagement de Pays de Montbéliard Agglomération, concernant l'affectation financière du résultat de la vente des Certificats d'Economies d'Energie susceptibles d'être délivrés, et d'autre part, les engagements du Bénéficiaire sur ces opérations d'économies d'énergie.

La Commune déposera un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour les projets suivants dont l'éligibilité devra être confirmée par le pôle national CEE :

- Rénovation du Centre Culturel Cyprien Foresti ;
- Eclairage public : promenade Charles de Gaulle, rue du Centre, Place Fischer, Place Vermot ;
- Remplacement éclairage public campagne 2017 (59 luminaires) ;

Une délibération sera prise ultérieurement précisant le plan de financement pour les projets présentés ci-dessus.

La Commission Bâtiments, réunie le 15 janvier 2018, a émis un avis favorable.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

ARRETES ET DECISIONS DU MAIRE (cf. tableaux joints)